

**Participation aux dépenses de l'école privée « la Providence »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 36  
Nombre de votants : 36*

**LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle Caru-Charreton, Adjointe au Maire, expose que la «Providence» est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la Commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement au vu du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés sur l'année en cours.

71 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école « La Providence », contre 83 l'an passé.

Pour 2010, il est donc proposé de reconduire la participation de la Ville sur la base du forfait élève accordé l'an passé : 335 € soit une participation de la Ville à hauteur de 23 785 €

Considérant les avis formulés par les commissions n° 1 et n° 4 réunies les 25 et 23 mars 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la proposition ci-dessus, par :

☞ **35 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, le groupe Centriste, groupe Dieppe Ensemble, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),

☞ **1 voix « Contre »** M. Jacques BOUDIER,

☞ **3 « abstentions »** Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, M. Eric TAVERNIER et Mme Danièle DUPONT.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire